



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 17 juin 2019

Présents : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

Membres : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

RAPPORT N° 19-B28 - SURVEILLANCE DES BAINNADES 2019 - MODIFICATION

Dans la continuité de la démarche de soutien en matière de surveillance des baignades que le SDIS des Alpes-Maritimes apporte aux maires du département, il vous est proposé d'approuver, pour l'année 2019, à titre exceptionnel, l'armement d'un poste supplémentaire positionné sur le plan d'eau de la commune de Roquebillière.

En effet, devant le désistement inopiné de l'association en charge, les années précédentes, de cette surveillance, la commune a sollicité l'aide du SDIS pour pallier cette défaillance. Le nombre de postes de surveillance serait ainsi porté à quarante-cinq.

Ce nouvel armement des postes de sécurité nécessitera le recrutement supplémentaire de personnel qualifié.

Les dépenses supplémentaires inhérentes à cet armement seront couvertes par le remboursement correspondant de la commune.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver, pour l'année 2019, à titre exceptionnel, l'armement d'un poste supplémentaire positionné sur le plan d'eau de la commune de Roquebillière,
- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à signer la convention correspondante.

M.MANFREDI ne prend pas part au vote.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY